

aDirection Générale des Services
Service de l'Assemblée
Affaire suivie par : Véronique AGNIER
☎ : 01 64 79 25 38
✉ : veronique.agnier@camvs.com

Dammarie-lès-Lys, le 17 décembre 2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le lundi 16 décembre 2019 à 19h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de Franck Vernin, 1^{er} Vice-Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS

M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATTAIL (*jusqu'au point n° 35*), M. Éric BONNOMET, M. Claude BOURQUARD, M. Noël BOURSIN, M. Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, M. Henri DE MEYRIGNAC, M. Bernard FABRE, M. Francis GALLOY, M. Gilles GATTEAU, M. Christian GENET (*jusqu'au point 43*), M. Dominique GERVAIS, Mme Marie-Hélène GRANGE (*à partir du point 8, pouvoir à M. Kadir MEBAREK du point 1 à 7*), M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD, M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Jean-François LEMESLE, M. Kadir MEBAREK, Mme Françoise MEGRET, M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO (*à partir du point 8, pouvoir à M. Claude BOURQUARD du point 1 à 7*), Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN (*jusqu'au point 42*), Mme Joëlle NOTO, Mme Sylvia ORDIONI, M. Paulo PAIXAO, M. Vincent PAUL-PETIT (*jusqu'au point 27 puis pouvoir à M. Pierre YVROUD*), Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Marc SAVINO, M. Alain TAFFOUREAU, Mme Brigitte TIXIER, M. Franck VERNIN, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER, M. Lionel WALKER, M. Pierre YVROUD

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

M. Nicolas ALIX a donné pouvoir à M. Lionel WALKER, Mme Josette ANTIGNAC a donné pouvoir à M. Georges AURICOSTE, M. Alain BERNHEIM a donné pouvoir à M. Bernard FABRE, M. François BLANCHON a donné pouvoir à M. Paulo PAIXAO, Mme Geneviève BURLE a donné pouvoir à Mme Françoise MEGRET, Mme Josette CHABANE a donné pouvoir à M. Noël BOURSIN, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Christian GENET, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUERIN, M. Willy DELPORTE a donné pouvoir à Mme Françoise LEFEBVRE, Mme Ségolène DURAND a donné pouvoir à Mme Valérie VERNIN-FOURNIER, Mme Anne GRAVIERE a donné pouvoir à M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD a donné pouvoir à Mme Patricia ROUCHON, Mme Dominique KUNDIG-BORDES a donné pouvoir à Mme Joëlle NOTO, M. Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à M. Philippe CHARPENTIER, M. Dominique MARC a donné pouvoir à Mme Patricia CHARRETIER, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre MITGERE a donné pouvoir à M. Éric BONNOMET, M. Romaric MOYON a donné pouvoir à Mme Anne MORIN, Mme Carole NADAL a donné pouvoir à M. Jean-François LEMESLE, Mme Sylvie PAGES a donné pouvoir à Mme Françoise PERREAU, M. Louis VOGEL a donné pouvoir à M. Franck VERNIN, Mme Renée WOJEIK a donné pouvoir à M. Henri MELLIER.

ABSENTS EXCUSES

Mme Patricia ASTRUC GAVALDA, Mme Farida ATIGUI, M. Slimane BOUKLOUCHE, M. Fabien FOSSE, M. François KALFON, M. Anselme MALMASSARI, M. Mourad SALAH, Mme Jocelyne VERNON

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gérard AUBRUN



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Monsieur Gérard Aubrun en qualité de Secrétaire de Séance.



Melun
Lissy
Pringy
Mancy
Rubelles
Voisenon
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
Villiers-en-Bière
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Limoges-Fourches
Boissise-la-Bertrand
Saint-Germain-Laxis
Montareau-sur-le-Jard
Saint-Fargeau-Ponthierry

2. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 5 décembre 2019.
3. pris acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.
4. à la majorité, avec 47 Pour, 1 Contre et 17 Abstentions, défini l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat.
5. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions, approuvé la décision modificative n°2 du budget principal 2019 et décidé de créer l'opération pour compte de tiers 45815 « Quartier Saint Louis ».
6. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions, approuvé la décision modificative n° 1 du budget annexe Assainissement 2019.
7. à l'unanimité, avec 61 Pour et 4 Abstentions, décidé de fixer les montants des attributions de compensations 2019 à verser aux communes membres.
8. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions, adopté le budget primitif 2020 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et décidé de créer l'opération n° 00081 « Terrains Familiaux ».
9. à la majorité, avec 56 Pour, 8 Contre et 1 Abstention, adopté le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
10. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions, adopté le budget primitif 2020 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
11. à la majorité, avec 57 Pour, 4 Contre et 4 Abstentions, décidé de financer le budget annexe parc d'activités « Prés d'Andy » par le recours à une avance remboursable du budget principal et adopté le budget primitif 2020 du budget annexe parc d'activités "Prés d'Andy" de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
12. à la majorité, avec 56 Pour et 9 Contre, adopté le budget primitif 2020 du budget annexe Eau Potable de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et décidé de créer l'opération n° 00001 « Schéma Directeur ».
13. à la majorité, avec 57 Pour, 2 Contre et 6 Abstentions, décidé de refacturer, chaque année, les charges dites indirectes supportées par le budget principal au budget annexe Eau Potable.
14. à l'unanimité, avec 58 Pour, 6 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, décidé de fixer les montants provisoires des attributions de compensation 2020 à verser aux communes membres.
15. à l'unanimité, avec 59 Pour et 6 Abstentions, décidé d'adopter les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2020.
16. à l'unanimité, avec 59 Pour et 6 Abstentions, décidé de fixer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'année 2020 à la somme de 3 678 254 €.
17. à la majorité, avec 8 Pour, 52 Contre et 5 Abstentions, rejeté l'amendement déposé par les membres du groupe « Pour l'Agglo : une gauche démocrate, écologiste et apparenté » concernant le vote des taux 2020 des contributions directes.
18. à la majorité, avec 52 Pour, 11 Contre et 2 Abstentions, décidé de conserver pour 2020, les taux votés en 2019, soit :
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25,12 %
 - Taxe d'habitation : 8,35 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 0,54 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3,09 %

19. à l'unanimité, avec 59 Pour et 6 Abstentions, décidé de fixer pour 2020, les taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :
- zone 1 (Lissy et Limoges Fourches) : 11,48 %
 - zone (les autres communes de la CAMVS) : 7,90 %
20. à la majorité, avec 57 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions, décidé de réviser les autorisations de Programme et la répartition des crédits de paiements des AP/CP, en créant le N° 52 « Terrains Familiaux » sur le budget principal et le N° 1 « Schéma Directeur » sur le budget annexe Eau Potable.
21. à l'unanimité, avec 65 Pour, décidé d'attribuer la subvention 2020 de 241 000 € au Cercle d'Escrime Melun Val de Seine.
22. à la majorité, avec 51 Pour, 4 Contre, 5 Abstentions et 5 ne participent pas au vote, décidé d'attribuer la subvention 2020 de 416 864 € à l'association MEI MVS.
23. à l'unanimité, avec 60 Pour et 5 Abstentions, décidé de procéder à la reprise de provision d'un montant de 1 000 000 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels et liée au litige concernant l'exploitation de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères.
24. à la majorité, avec 53 Pour, 4 Contre, 6 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, approuvé le choix de la société VEOLIA en qualité de société fermière du service public pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les communes de Seine-Port et Pringy, couvrant la période du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2023.
25. à la majorité, avec 60 Pour, 1 Contre et 4 Abstentions, approuvé l'acquisition du foncier ferroviaire de la Halle Sernam auprès de SNCF Mobilités et SNCF Réseau.
26. à la majorité, avec 59 Pour, 1 Contre et 5 Abstentions, approuvé la convention n° 4 avec SNCF Mobilités relative au financement des travaux de consignation voies et réseaux préalables à la cession de terrains ferroviaires.
27. à la majorité, avec 56 Pour, 2 Contre et 7 Abstentions, approuvé la convention de mandat d'études préalables au développement d'une opération de requalification et d'extension de la zone d'activité économique « Croix Blanche » à Pringy avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement.
28. à l'unanimité, avec 63 Pour et 2 Abstentions, décidé de fixer des contraintes particulières de fonctionnement à l'Office de Tourisme Melun Val de Seine et attribué une subvention de 304 369 € en contrepartie de ces contraintes de fonctionnement.
29. à l'unanimité, avec 54 Pour et 11 Abstentions, approuvé le budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine.
30. à l'unanimité, avec 63 Pour et 2 Abstentions, approuvé la charte qualité relative aux diagnostics en assainissement des biens immobiliers raccordés aux réseaux d'assainissement collectif sur le territoire de l'Agglomération Melun Val de Seine.
31. à la majorité, avec 63 Pour, 1 Contre et 1 Abstention, fixé la durée d'amortissement des immobilisations - compétence "Eau Potable".
32. à la majorité, avec 56 Pour, 2 Contre et 7 Abstentions, fixé les montants de la redevance « Eau Potable » part communautaire pour l'année 2020.
33. à l'unanimité, avec 55 Pour et 10 Abstentions, décidé d'émettre un avis favorable au rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.
34. à l'unanimité, avec 58 Pour et 7 Abstentions, approuvé la convention de mandat pour la gestion de la vélostation incluant un service de conciergerie à la gare de Melun.

35. à la majorité, avec 54 Pour, 2 Contre et 9 Abstentions, fixé les tarifs pour la vélostation à la gare de Melun.
36. à l'unanimité, avec 60 Pour et 4 Abstentions, approuvé l'intégration des primes dites de « dépôt tôt » accordées par l'Etat et versées dans le cadre des fonds délégués des aides à la pierre dans la programmation 2018 et 2019.
37. à l'unanimité, avec 57 Pour et 7 Abstentions, approuvé l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement relatif à la réhabilitation du centre ancien de Melun dans le cadre de l'Action Cœur de Ville.
38. à l'unanimité, avec 62 Pour et 2 Abstentions, approuvé l'avenant dit « de projet » permettant la transformation de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville à l'issue de la phase d'initialisation, en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
39. à l'unanimité, avec 60 Pour et 4 Abstentions, approuvé la deuxième programmation 2019 de logements sociaux.
40. à l'unanimité, avec 64 Pour, approuvé le plan de sauvegarde de la résidence Plein Ciel à Le Mée sur Seine.
41. à l'unanimité, avec 62 Pour et 2 Abstentions, approuvé la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA).
42. à l'unanimité, avec 62 Pour et 2 Abstentions, approuvé la convention opérationnelle de Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social (SIAD).
43. à l'unanimité, avec 59 Pour et 3 Abstentions, décidé d'indemniser M. Olivier Thuégaz d'un montant de 36 148,48 € au titre des pertes et dégâts causés à ses récoltes sur les parcelles faisant l'objet d'aménagement d'une aire de grands passages.
44. à la majorité, avec 35 Pour, 15 Contre et 10 Abstentions, adopté l'amendement déposé par les membres du groupe « Pour l'Agglo : une gauche démocrate, écologiste et apparentés » concernant l'aire de grands passages-Terrain sur le territoire de la commune de Villiers-en-Bière.
45. à l'unanimité, avec 58 Pour et 2 Absentions, mandaté le Président pour conduire une étude de faisabilité technique et financière sur le terrain situé sur la commune de Villiers-en-Bière et engagé les négociations avec le propriétaire à la suite des conclusions de ladite étude dans le cadre de la création d'une aire de grands passages, et engagé le Président, une fois les négociations abouties, à faire délibérer le Conseil communautaire sur l'acquisition foncière.
46. à l'unanimité, avec 58 Pour et 2 Abstentions, attribué les subventions d'un montant total de 13 750 € aux associations sportives au profit des athlètes individuels classés sur les listes ministérielles de haut niveau pour l'année 2020.
47. à l'unanimité, avec 58 Pour et 2 Abstentions, attribué les subventions d'un montant total de 30 000 € aux associations sportives au profit des équipes de niveau national pour la saison 2019/2020
48. à la majorité, avec 55 Pour, 2 Contre et 3 Abstentions, attribué un fonds de concours de 585 769 € à la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry pour la réhabilitation de la halle sportive de la base de loisirs.
49. à l'unanimité, avec 60 Pour, décidé de modifier le tableau des effectifs.
50. à l'unanimité, avec 60 Pour, fixé les conditions de recrutement d'un emploi permanent de catégorie A sur le poste d'ingénieur voirie.
51. à l'unanimité, avec 60 Pour, fixé les conditions de recrutement du Responsable du service Habitat au sein de la direction de l'Aménagement du Territoire.
52. à l'unanimité, avec 60 Pour, décidé de poursuivre l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

53. à l'unanimité, avec 60 Pour, approuvé la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

54. à l'unanimité, avec 60 Pour, fixé la participation de la CAMVS à la protection sociale complémentaire des agents.

55. à l'unanimité, avec 60 Pour, autorisé le Président à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

56. à l'unanimité, avec 59 Pour et 1 Abstention, autorisé le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 au contrat de gestion déléguée d'affermage du service public d'assainissement sur la commune de Seine-Port avec la société des Eaux de l'Essonne et la société Suez Eau France.

La séance a été levée à 00h40

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Louis Vogel
Maire de Melun

